

APRES LE DEPART DU CLERGE

Le mariage célébré en hâte le lundi matin, 16 juillet 1792, fut la dernière cérémonie religieuse faite en l'église paroissiale par le clergé fidèle. L'acte rédigé et signé, l'abbé **Le Duc** rejoignit rapidement Kerdrel où le Comte de Kerdrel lui avait offert l'hospitalité avec une grande cordialité. Quelques jours plus tard, le Recteur et l'abbé **Bergot** gagnaient secrètement Prat-ar-Coum où le Comte leur avait préparé une barque et trouvé un excellent pilote. Jersey d'abord, puis l'Angleterre allaient offrir aux 2 prêtres lannilisiens et à leurs milliers de confrères un asile sûr pour 10 longues années.

Le départ du clergé avait provoqué dans la population un désarroi bien compréhensible. Sans doute n'ignorait-on pas qu'il y avait des prêtres cachés, en particulier l'abbé **Floch**, mais c'en était fini et pour longtemps des belles solennités religieuses auxquelles tenaient tant nos ancêtres si croyants. La Municipalité elle-même, où pourtant régnait une minorité avancée, était fort gênée. Le samedi 21 juillet elle se rendit au presbytère, désormais inoccupé et, sur le registre de catholicité, le secrétaire-greffier écrivit la mention suivante: « *Nous, soussignés, Maire, Officiers Municipaux et Procureur de la Commune de Lannilis, en conformité de l'arrêté du Conseil Général du District de Brest en date du vingt de ce mois, nous avons arrêté le présent registre des rapports de mariages et baptêmes. Fait à Lannilis le 21 juillet 1792, l'an 4 de la Liberté.* » Signé: **Déniel**, Maire, **Ponce**, Officier municipal, et Olivier **Bergot**, Procureur de la Commune.

Le lendemain 22 juillet était un dimanche. Pour la première fois depuis plus de mille ans, aucune messe ne fut célébrée en l'église paroissiale. D'où très vif mécontentement de la population qui se retourna comme toujours contre la Municipalité. Celle-ci se réunit le matin mais autour du Maire **Déniel**, il n'y eut que 3 assistants, Hervé **Salaun**, du bourg; Jean **le Jeune**, du Guillec-Vihan et Corentin **Abarnou**, de La Roche. La réunion fut alors reportée à l'après-midi. Cette fois, l'assistance était nombreuse. Outre le Maire, le Procureur et les Officiers Municipaux, plusieurs notables s'étaient déplacés, parmi lesquels Jean **Gouriou**, Benoît **Bergot** (du Rascol) ; François **Fagon** (de Pellan), Antoine **Lespinat** (du bourg) ; Goulven **Landuré**, **Mathieu Balcon**, François-Marie **Masson**, notaire; Paul **Bars** et Jean **Nicolas**. La réunion fut très houleuse. Le Maire proposa de demander un ou deux prêtres (constitutionnels naturellement, c'est-à-dire schismatiques) à l'Evêque du Finistère, lui-même illégitime. A part le notaire **Masson**, tous les notables refusèrent de signer la pétition. Nos ancêtres ne voulaient à aucun prix de prêtres schismatiques.

Le mardi 24 juillet, nouvel embarras pour **Déniel**. Le Maire était sommé devant témoins de constater la naissance d'un enfant survenue la veille. A cette occasion la Municipalité décida que la naissance ne serait constatée qu'après présentation de l'enfant devant les rapporteurs de l'Etat Civil. Le même jour, **Déniel** procédait à la célébration du premier mariage civil. Bien entendu les 2 fiancés ne se contentèrent pas de cette cérémonie et se rendirent sans tarder près d'un prêtre caché pour recevoir le sacrement.

L'Evêque du Finistère, cependant, pensait à Lannilis et lui envoyait un certain abbé François **Le Froust**, qui arriva le 29 juillet, à temps sans doute pour officier dans l'église paroissiale devant quelques rares assistants, les zélés partisans de l'ordre nouveau. **Déniel** fut heureux de cette arrivée, mais le malheureux prêtre éprouva le jour même une cruelle désillusion et elle lui vint d'un homonyme, Claude **Le Froust**, cultivateur à Kéruzal. Celui-ci se présenta devant la Municipalité avec un enfant nouveau-né pour l'inscrire à l'Etat Civil mais refusa catégoriquement de le faire baptiser par le prêtre constitutionnel. La même attitude fut adoptée

quelques jours après par Jean **Le Vaillant**, cultivateur à Feunteun-Lez (4 août) et par François **Lointier** (1), commerçant au bourg (12 août). L'abbé **Le Froust** du attendre le 13 août pour pouvoir enfin baptiser un enfant, la fille, née la veille, du « cultivateur le plus sans-culotte » de Lannilis, Yves **Briant**, cultivateur à Saint-Julien. Ce zèle valut à **Briant** d'avoir, pour parrain de sa fille, le Maire de Lannilis lui-même, François-Marie **Déniel**. Il est probable d'ailleurs qu'il ne trouva pas de volontaires dans sa famille pour participer à un acte, valide certes, mais illicite aux yeux des bons catholiques. Durant le mois d'août, 8 papas se présentèrent à la Municipalité pour faire enregistrer un enfant mais tous sauf un refusèrent le baptême par le curé intrus et il en sera à peu près de même jusqu'au départ de l'abbé **Le Froust**, le 4 décembre. Durant les 4 mois que ce prêtre résida à Lannilis, 33 naissances furent déclarées à la Municipalité, mais 6 seulement de ces enfants furent baptisés par **Froust** (2). Celui-ci put aussi célébrer 3 mariages mais sur les 6 convolants 2 seulement étaient de Lannilis.

La fin de juillet avait vu arriver à Lannilis un autre personnage important: René **Le Lay**, notaire et avoué à Brest, nommé Commissaire du District pour le canton de Lannilis. Son rôle consistait à :

- 1) organiser la Garde Nationale
- 2) Faire faire par les Corps Politiques l'état des biens des fabriques sujets aux fondations et, comme tels, déclarés Biens Nationaux ;
- 3) Faire un état des cloches existant dans les églises et chapelles non susceptibles d'être érigées en églises paroissiales ;
- 4) Enfin, veiller à l'exécution de l'arrêté du département du 1er juillet, concernant les prêtres réfractaires.

Tâche ardue à laquelle la Municipalité devra prêter la main. Dès le 5 août, le Juge de Paix fait apposer « conservatoirement » les scellés sur les presbytères ou maisons vicariales de la paroisse. Il se pose aussi une question angoissante: que va devenir le bedeau ? La réponse est simple: on verra plus tard.

(1) Sa fille, Marie-Yvonne, née le 12 août 1792, ne put être baptisée par un prêtre fidèle que plus d'un an après et encore en cachette (26 décembre 1793).

(2) Parmi ces 6 enfants, outre Marguerite **Briant**, de Saint-Julien, citons Pierre **Pluchon**, fils de Mathurin **Pluchon**, beau-frère du fameux Pierre **Le Caille**, ancien Procureur de la Commune et deux jumeaux de Gorréquéar-Coum, Jean et Marc **Cléguer**, nés respectivement le 30 novembre et le 1er décembre et baptisés les 1er et 2 décembre.

Y. NICOLAS, Juillet-Août 1963